les litanies auxquelles les servants et la communauté répondront. Mais comme le Célébrant n'est pas accompagné de ministres sacrés qui puissent réciter l'hymne aternativement avec lui pendant la procession, il serait préférable que l'hymne fut chantée pendant la procession, ainsi que le *Tantum ergo* qui suit. Si on ne pouvait la chanter, le Célébrant pourrait la réciter avant la procession.

Faut-il chanter un salut l'après-midi ou le soir comme dans les églises ?

Ce salut n'est pas prescrit de droit commun, mais demandé par l'évêque en établissant cette pratique dans son diocèse. Il n'exige pas de célébrant (à moins qu'on ne dépose le Saint Sacrement pour la nuit). La prière et l'amende honorable peuvent être récitées par d'autre que par un prêtre, lorsqu'il n'y a pas de chapelain spécial, comme dans la plupart des couvents de campagne. Il est avantageux à la piété pour la communauté et glorieux pour Dieu qu'un exercice qui réunit toute la communauté ait lieu chaque soir de l'exposition, et la maladie ou l'absence du seul prêtre résidant sur la paroisse n'est pas une raison de l'omettre. On peut y chanter des cantiques en langue vulgaire. On aura soin de ne choisir que des morceaux qui ont le Saint Sacrement pour objet.

Si l'on dépose le Saint Sacrement chaque soir, à quel moment le faire ?

A l'heure qui convient et au prêtre et à la communauté, à une heure toutefois où toute la communauté pourra y assister, c'est-à-dire les internes, les externes pouvant bénéficier des Quarante-Heures faites à l'église. Le célébrant revêtira alors l'étole et la chape de couleur blanche et l'on chantera au moins le *Tamtum ergo* et l'oraison du Saint Sacrement. Il n'y a qu'un encensement au *Genitori*.